

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

Approbation du bilan de l'activité foncière 2024
N°2025-002

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 06 Février 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 21

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, Mme Arlette Bourdelot, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer.

21 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7

M. Alexandre Bussière à M. Patrick Mouchelin
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Jérôme Cauët
Mme Natacha El Hayek à Mme Sandrine Boëte
M. Sébastien Le Ferrec à M. Jérôme Plateau
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
M. Enzo Sodano à M. Gilles Guillaume
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent.e :

M. Sébastien Bouet

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Catherine Delaitre a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

Vu l'article L.2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public stipulant que le Conseil Municipal doit débattre du bilan de la politique foncière menée par la commune à l'appui d'un tableau des cessions et acquisitions réalisées l'année précédente ;

CONSIDERANT qu'afin d'avoir une vision d'ensemble de la politique foncière de la ville, il est opportun d'en dresser un bilan sur l'année 2024 ;

ACQUISITIONS AMIABLES 2024

Parcelles	Propriétaires	Prix	Superficie	Objet
AM 163-164-165	DEHAIS-LAIZE	2 488 €	2 488 m ²	Préservation zone naturelle
AL 107	DEHAIS-LAIZE	18 270 €	261 m ²	Parcelle non bâtie
AL 530	ASSOCIATION DIOCESAINE EVRY	14 400 €	36 m ²	Acquisition fond de jardin de la parcelle AL63. Création d'un accès à la parcelle AL 410
AR 69-70	MANON- MORAND	142 000 €	1 775 m ²	OAP des Cornutas
AL 628	FOSSATI- MROZIELSKI	2 135 €	2135 m ²	Préservation foncier agricole
AR 4	PETIT- TOUSSAINT	29 200 €	365 m ²	OAP des Cornutas
AR 54	LANGER	13 200 €	165 m ²	OAP des Cornutas
AR 40-44-45-85	DECAMPS	63 760 €	797 m ²	OAP des Cornutas
AS 213	BRUHL	696 €	455 m ²	Préservation foncier agricole
AV 353-357	PICHARD- DRUESNES- TONAZZI	1 €	42 m ²	Rétrocession de voirie
G 580	HALLERY	6713 €	6 713 m ²	Préservation foncier agricole
AL 436-434-439	DUBOCQ	1 €	280 m ²	Rétrocession voirie dans le domaine public
AN 20	ETAT	300 €	193 m ²	Préservation zone naturelle
AR 54	FORESTIER	13 200 €	165 m ²	OAP des Cornutas
AB 54	BARA-BONTE	1 085 €	1085 m ²	Préservation zone naturelle

AB 40	MADAMOUR	785 €	785 m ²	Préservation zone naturelle
K 21	SAFER (Terrain TEXIER)	1500 €	3855 m ²	Préservation foncier agricole

CESSIONS 2024

Parcelles	Bénéficiaires	Prix	Superficie	Objet
AR 253	M DUMAS	51 750 €	345 m ²	Cession de patrimoine

ECHANGE 2024

Parcelles cédées	Bénéficiaires	Prix	Superficie Cédée	Objet
G 716-842-791-844	BOETE	6134 €	8 884 m ²	Projet avicole
AC 190	PETIT Sandrine	16 595 €	3431 m ²	Elargissement du chemin de la Ronce à Bel Ebat
A 603	BRELET	néant	274 m ²	Délaissé de voirie ZAC Fontaine de Jouvence

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions foncières de la période 2024

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS